

Le grand renouvellement des steps vaudoises a commencé

Epuration
En versant une subvention, l'Etat fait un premier pas dans la lutte contre les micropolluants. Au total, 200 millions pourraient être débloqués ces vingt prochaines années

C'est une première pour le Canton. Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a accordé une subvention dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre les micropolluants. Depuis 2010, les autorités vaudoises ont la volonté de réduire la dispersion dans l'environnement de ces résidus de médicaments, herbicides, hormones ou autres cosmétiques.

Au total, 200 millions de francs pourraient être débloqués par l'Etat au cours des vingt prochaines années. En janvier 2016, le Grand Conseil avait d'ailleurs voté un crédit-cadre initial de 80 millions de francs destiné à soutenir les mesures de lutte contre ces substances dans les stations d'épuration.

Une enveloppe de près de 1 million de francs a ainsi été attribuée à la step intercommunale de Pentha pour la réfection globale de l'infrastructure menée entre 2012 et 2016. Une étape nécessaire afin que l'installation devienne d'ici à 2018 le premier des seize pôles cantonaux pour le traitement des micropolluants à entrer en service.

Si améliorer la qualité des eaux est l'objectif majeur des

autorités vaudoises, ces dernières comptent en profiter pour régionaliser les steps. «Le Canton a jugé qu'il y avait là une opportunité à saisir pour rationaliser le parc vaudois des stations d'épuration, qui est le plus dense du pays», déclare la conseillère d'Etat en charge du DTE, Jacqueline de Quattro.

Passer de 162 à 50 stations
Aujourd'hui, 162 installations sont en activité sur terre vaudoise. Un chiffre que l'Etat de Vaud espère réduire à une cinquantaine à l'horizon 2040. Pour ce faire, bon nombre de petites infrastructures devraient être raccordées à ces fameux pôles régionaux.

Cela sera probablement le cas de la station d'épuration située à Apples. Même si Jacques Brera, municipal responsable de l'épuration, assure que les communes restent souveraines: «Le Canton a émis une suggestion. Nous sommes en train d'évaluer s'il est préférable de moderniser et agrandir notre infrastructure actuelle ou d'être raccordés à Morges. Au final, ce seront certainement les aspects économiques qui dicteront notre choix. Si une solution coûte 30% plus cher qu'une autre, la décision ne sera pas difficile à prendre.»

Au DTE, on comprend l'inquiétude de certaines communes. «La régionalisation est un thème toujours délicat à aborder, car il est naturel de voir d'abord ce qu'on risque de perdre avant de pouvoir identifier les avantages, estime Jacqueline

de Quattro. Les projets sont sujets à des questionnements, notamment sur le plan financier. La crainte d'observer les coûts d'un regroupement dépasser les charges actuelles de l'épuration est légitime. Les études de faisabilité permettent toutefois de rassurer les communes en démontrant que la régionalisation aboutit à des économies d'échelle et des rendements supérieurs.» Avant d'ajouter: «Une nouvelle génération de steps est en marche. L'installation de demain deviendra aussi un centre de valorisation énergétique de ressources premières. Bon nombre d'élus communaux l'ont compris et font le pas vers le changement.»

Changement que les autorités entendent bien soutenir financièrement. Dans le cas d'Apples, le raccordement à Morges nécessiterait la construction de tuyaux, mais également d'une station de pompage. «La commune pourrait bénéficier d'une subvention du Canton à hauteur de 35% des coûts», assure Florence Dapples, cheffe de la division Protection des eaux.

Cela suffira-t-il à convaincre les communes quelque peu réticentes? Les autorités l'espèrent. Car certains des pôles régionaux appelés à traiter les micropolluants sont dépendants du raccordement des installations périphériques afin d'atteindre une taille critique. Dans le cas où certains villages joueraient aux irréguliers, la réalisation de ces regroupements pourrait être remise en question. **R.C.**

Lausanne et région



Café de L'Evêché



Café des Artisans

En 1992, dans sa réponse à Pierre Zwahlen, la Ville avait cité nombre de «bistrot typiques» sur la base

Faut-il protéger les cafés

Patrimoine
Le PS lausannois demande un recensement des bistrot emblématiques pour les préserver

Romarc Haddou

Dernièrement, c'était la Bavaria. Avant elle, le Café Saint-François ou encore le Buffet de la Gare. Des établissements emblématiques dont la destinée a fait frissonner bon nombre de Lausannois. Le Parti socialiste voit dans ces réac-

tions «une forme de consensus quant à l'importance d'agir pour conserver ces établissements». Ainsi, le parti a déposé mardi une motion au Conseil communal pour «l'inventaire et la promotion des cafés, restaurants, bistrot, brasseries et pintes historiques de Lausanne».

Dans l'idée, il s'agit de protéger les bâtiments, mais aussi les salles ou encore le mobilier associé. Le texte propose à la Ville de se pencher sur une actualisation de l'inventaire des cafés historiques, impulsé par une motion du conseiller socialiste Pierre Zwahlen en 1992 et laissé en jachère depuis fort longtemps.

«Dans les années 90, nous avons peut-être été légers sur le plan de la préservation du patrimoine bâti avec des choses qu'on ne laisserait plus faire aujourd'hui, observe Benoît Gaillard, président du PS lausannois. Désormais, il y a une hausse de la sensibilité et au lieu d'avancer au cas par cas nous pourrions anticiper en réfléchissant de manière générale.» Une bonne idée selon la Municipalité, même s'il sera impossible de figer complètement ce patrimoine. «Ce sera l'occasion de se pencher sur les mesures actuelles pour savoir si elles sont suffisantes mais il ne sera pas possible de préserver l'activité,

Une coalition hausse le ton contre l'application stricte des renvois Dublin

Migrants
Plusieurs associations lancent un appel pour une appréciation plus fine des demandes d'asile

Plusieurs voix à l'unisson pour qu'elles portent jusqu'à Berne. Six organisations impliquées dans le domaine de l'asile ont lancé, mardi, un «appel contre l'application aveugle du règlement Dublin». Une manière de s'opposer conjointement à «un formalisme excessif qui conduit selon elles à «des violations des droits fondamentaux et des droits de l'enfant».

Via ce mouvement, Amnesty International, l'Entraide protestante suisse (EPER), l'Eglise évangélique réformée (EERV), l'Eglise catholique, le Groupe d'accueil des migrants d'Epalinges

(GAMEP), le Collectif R et Appartenances réclament que les autorités utilisent plus régulièrement la marge de manœuvre laissée par les accords de Dublin. A savoir la possibilité d'examiner une demande d'asile, même si la personne est enregistrée dans un autre pays.

Concrètement, les associations veulent que la Suisse réfléchisse mieux aux cas des requérants avec enfants en bas âge, avec problèmes médicaux, dont la famille réside sur le territoire ou dans des situations exceptionnelles sur le plan humanitaire. «Cet appel n'invite personne à se mettre hors la loi mais demande qu'elle soit appliquée avec mesure et bon sens», résume Nicolas Margot pour l'EERV et l'Eglise catholique.

Les intervenants s'appuient sur de nombreux exemples con-

crets pour illustrer leurs revendications. Entre autres, le cas d'une mère et de ses enfants, renvoyés en Italie parce qu'elle n'est pas mariée au père, réfugié en Suisse. Mais aussi des personnes expulsées malgré de lourdes contre-indications médicales. Globalement, les organisations regrettent un manque de transparence autour des décisions fédérales, ne permettant pas de faire valoir une égalité de traitement.

Parti de Genève, le mouvement a essaimé en terres vaudoises sous l'impulsion du Collectif R, qui s'est chargé de forger cette large coalition. Disponible en ligne, l'appel a déjà été signé par de nombreuses personnalités et associations.

Romarc Haddou

www.appeldublin.ch

Les Avants
Un parapentiste retrouvé mort

Lundi matin, un parapentiste décédé a été découvert dans un champ isolé aux Avants (Montreux). L'homme de 62 ans, qui portait une caméra embarquée, vivait dans la région, d'après un communiqué de la police cantonale. Selon les premiers éléments de l'enquête, il s'était élané la veille depuis Sonchaux, vers 17 h 30. Environ une heure plus tard, une partie de la voile de son parapente s'est refermée, créant une perte de portance. La voile est ensuite partie en vrille, entraînant la victime vers le sol. Une enquête a été ouverte. **NXP**

La réforme fiscale dans le flou jusqu'au début 2018

Conseil d'Etat
Le projet de «RIE III bis» fera l'objet d'une consultation cet automne. Le Canton est dans l'expectative

La troisième réforme fiscale des entreprises (RIE III), refusée par les Suisses en février, a été rebaptisée Projet fiscal 17 (PF17). Grosso modo, il s'agit toujours de supprimer les statuts spéciaux fiscaux des multinationales. Le Conseil fédéral a fait une proposition début juin, qu'il mettra en consulta-

tion cet automne avant de l'envoyer au parlement en 2018. Le contenu de la réforme peut donc évoluer. Dans ces conditions, le Conseil d'Etat vaudois «ne dispose pas des éléments nécessaires» pour rédiger un rapport sur le futur de la RIE III cantonale, plébiscitée par les Vaudois en 2016, a-t-il communiqué mardi. Il s'était engagé à le faire dans un délai de six mois après un éventuel échec populaire de la réforme fédérale: tout est remis à début 2018. Un «rapport intermédiaire» sera intégré, en automne, au projet de budget 2018. **P.C.**

Lausanne
En attendant qu'un nouvel immeuble soit construit à Saint-Martin, la Soupe s'installera de l'autre côté de la ville. Coût de l'aménagement: 810 000 francs

L'information a été tenue secrète jusqu'à ce mardi, jour de la mise à l'enquête publique de la démolition puis de la reconstruction, à la rue Saint-Martin à Lausanne, de l'immeuble qui abrite notamment la Soupe populaire. En attendant que les travaux soient terminés, à savoir durant deux ans environ, c'est de l'autre côté de la ville que les repas chauds seront servis aux plus démunis, précisément au chemin des Avelines, voisin du parc de Valency. Une installation provisoire qui nécessite, elle aussi, une mise à l'enquête publique.

Oscar Tosato, le municipal lausannois des Affaires sociales, ne le cache pas: il a été difficile de trouver des nouveaux locaux



La Soupe populaire prendra ses quartiers au chemin des Avelines, en dessous des bureaux de Mère Sofia

à la Soupe populaire. «Surtout dans l'hypercentre, et même pour une période provisoire.» Ce qui a facilité la tâche, c'est que les locaux qui ont été trouvés se situent en dessous des bureaux de la Fondation Mère Sofia, qui gère la Soupe. «C'est incontestablement un atout. Lors

de la séance de présentation publique, les habitants du quartier ont fortement marqué leur soutien à cette prestation sociale et se sont assurés du soutien des services communaux s'il devait y avoir des problèmes de sécurité ou de nettoyage», assure le municipal.